



**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC**
Département politique d'emploi et de rémunération,
Développement des compétences
Service des concours, des examens professionnels
Et des projets spécifiques (DHEC61).
Tel : 01.58.50.34.24
Mail : concours@caissedesdepots.fr

Avis relatif à l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant de la Caisse des dépôts et consignations

Un emploi est offert, au titre de l'année 2022, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat relevant de la CDC (modalités prévues par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés).

Le poste proposé est celui de **Comptable au Comité social groupe / COSOG (H/F), localisé à Paris.**

Le COSOG-CDC est une association Loi de 1901, chargée de définir et de mettre en œuvre la politique en matière sociale, culturelle et de loisirs, destinée en priorité aux agents de l'Établissement public Caisse des dépôts et consignations, ainsi qu'aux salariés des filiales du Groupe Caisse des Dépôts adhérentes, de la Mutuelle, de l'AGR, du COSOG-CDC. Ses activités peuvent être assimilées à celles d'un comité d'entreprise.

La politique de prestations est arrêtée par les instances délibérantes (conseil d'administration, bureau, commissions nationales et locales). Les réflexions et les travaux préparatoires de la politique de gestion des prestations sont menés par des commissions, en lien avec les services administratifs.

Les services administratifs sont chargés de la mise en œuvre des prestations arrêtées.

Dans le cadre de votre activité, vous contribuerez à la fiabilisation et à la réalisation d'une comptabilité complète allant de la saisie des opérations comptables à la participation à la clôture comptable.

Vous contribuerez à faire respecter les règles et procédures en vigueur.

L'avis de recrutement sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations à l'adresse suivante : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre>.

Il sera également mis en ligne sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/travailleurs-handicapes/avis-de-recrutement-travailleurs-handicapes>.

Le dossier de candidature comprend impérativement :

- **le formulaire d'inscription**, dûment rempli, daté et signé, ou complété par voie électronique ;
- **une copie de tout document** permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées à l'article L. 5212-13 du code du travail. **Les candidats devront indiquer au titre de quel alinéa ils sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-13 du code du travail ;**
- **le dernier arrêté** justifiant du corps et du grade actuels du candidat ;
- **un état des services** permettant de justifier des 4 années de service public nécessaires pour prétendre à ces postes ;
- **un curriculum vitae ;**
- **un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).**

Conformément aux dispositions du décret n°2020-523 du 4 mai 2020, les candidats en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuve devront transmettre au service organisateur, par mail, courrier ou versement au dossier d'inscription électronique, au plus tard le **4 novembre 2021**, un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le candidat devra, attester qu'il bénéficie de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212-2 du code du travail, à savoir :

- Travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles ;
- Victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- Titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- Bénéficiaires mentionnés à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre OU bénéficiaires mentionnés aux articles L. 241-3 et L. 241-4 du même code ;
- Titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des

sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

- Les titulaires de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Les modalités d'inscriptions :

a) **par voie électronique** sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre>

Rubrique : « recrutement catégorie A - modalités dérogatoires ».

La procédure d'inscription par internet se déroule comme suit :

- Le candidat se connecte au service électronique d'inscription.
- Il prend connaissance des éléments informatifs relatifs à la voie de recrutement : cette étape est absolument nécessaire pour mener à bien les suivantes.
- Il indique ensuite son identité ainsi que les différents renseignements nécessaires à la constitution de son dossier.
- Il poursuit sa demande d'inscription : un écran informatif présente de façon récapitulative les données saisies. Le candidat vérifie les données.
- **Puis il procède à la validation de son inscription. Un numéro d'inscription et de certificat d'internaute lui sont attribués.**
- **Important : le candidat procède alors IMPERATIVEMENT à la validation de son inscription**
- **C'est à partir de cette étape, et uniquement de celle-ci, que le candidat dépose l'ensemble des éléments constitutifs du dossier d'inscription ainsi que, le cas échéant, son certificat médical précisant l'aménagement de l'épreuve nécessaire, et son dossier de RAEP (1,5 Mo maximum).**
- Un écran informatif indique au candidat la possibilité d'imprimer ou d'enregistrer son formulaire d'inscription. Cette étape témoigne ainsi de la finalisation de l'inscription par le candidat.

Une fois le formulaire d'inscription validé par le candidat, celui-ci ne pourra plus être modifié en ligne mais seulement complété, par courrier recommandé avec accusé de réception, de(s) pièce(s) jointe(s) manquante(s) jusqu'à la clôture des inscriptions.

Les dates et heures sont fixées comme suit :

Ouverture du serveur et début des inscriptions électroniques	Lundi 4 octobre 2021 à 12 heures (heure de Paris)
Date et heure limite des inscriptions et fermeture du serveur	Jedi 4 novembre 2021 à 12 heures (heure de Paris)

IMPORTANT : Pour que la candidature par voie électronique soit considérée comme valable, le candidat **doit impérativement procéder à la VALIDATION de son inscription** sur le service électronique dans le délai de rigueur soit **au plus tard le jeudi 4 novembre 2021**

(12h00 – heure de Paris). Toute inscription non validée par le candidat ne sera pas traitée.

Pour que son inscription soit complète, le candidat admissible doit aussi avoir déposé son dossier de RAEP au plus tard le jeudi 4 novembre 2021 (12h00 – heure de Paris).

b) par courrier :

Pour les candidats qui ne peuvent pas s'inscrire par voie électronique, un dossier de candidature peut être téléchargé :

– sur le site internet de la CDC : <https://www.caissedesdepots.fr/recrutement/nous-rejoindre>
choisir la rubrique : « recrutement catégorie A modalités dérogatoires ».

– ou sur le site intranet de la CDC

https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_39941/les-concours-en-detail

choisir la rubrique : « recrutement pour la catégorie A »

– ou obtenu par courrier : la demande est à adresser en recommandé, à partir du **lundi 4 octobre 2021** à :

Caisse des dépôts et consignations
Service des concours, des examens professionnels
et des projets spécifiques – DHEC61
17 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Le dossier de candidature dûment complété doit être retourné par voie postale, à l'adresse ci-dessus, impérativement en **recommandé avec avis de réception** au tarif en vigueur au plus tard à la date de clôture des inscriptions soit le **jeudi 4 novembre 2021 (le cachet de la poste faisant foi)**.

Passé ce délai, aucune demande de dossier de candidature ne sera acceptée.

Les dossiers adressés par voie postale sans respecter l'exigence du recommandé avec avis de réception seront rejetés.

Tout courrier ou dossier de candidature, adressé par voie électronique ou par voie postale en recommandé avec avis de réception, incomplet ou envoyé hors délai, sera rejeté.

Examen des dossiers et procédure de sélection

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission qui effectuera une première sélection des dossiers de candidature.

La commission auditionnera les candidats sélectionnés au cours d'un entretien d'une durée de 45 minutes au plus, sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé de 10 minutes au plus du candidat sur son parcours professionnel. La commission apprécie la motivation, le parcours professionnel et la capacité du candidat à occuper les fonctions de niveau supérieur ou de catégorie supérieure que recouvrent les missions du corps dans lequel il a vocation à être détaché puis, le cas échéant, intégré.

L'audition des candidats retenus par la commission, se déroulera en décembre, à Paris, à partir du **lundi 13 décembre 2021**.

La liste des candidats retenus à l'issue de l'entretien sera publiée fin 2021 sur le site de la Caisse des dépôts et consignations.

Modalités de formation

Les candidats retenus suivront un parcours de formation en interne défini en lien avec le référent handicap au regard des missions de l'emploi proposé et des compétences requises.

Prise de fonctions

La prise de fonctions est fixée au 14 mars 2022.